

RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL | 2014

Sur la qualité et le prix du service public
d'élimination des déchets



La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure à ses 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Les faits marquants de l'année 2014	P. 6
L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets"	P. 7

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Les collectes en porte-à-porte	P. 9
Les collectes par apport volontaire	P. 13
La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)	P. 13
Les équipements intercommunaux	P. 14

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels	P. 17
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons	P. 18
La collecte sélective du verre	P. 19
La collecte sélective des déchets végétaux	P. 20
La collecte des objets encombrants	P. 21
La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	P. 22
Les autres collectes	P. 22
Les déchetteries	P. 23
Les points verts	P. 26
Les jardins familiaux	P. 27
Le traitement des déchets	P. 28

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les marchés publics	P. 30
Le budget 2014 :	P. 31
- Le fonctionnement	
- L'investissement	
Le coût d'élimination des déchets ménagers	P. 33

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015

P. 35



INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

Mise aux normes et amélioration de l'accueil sur la déchetterie de Auneuil

Afin de prévenir les risques d'accident liés aux chutes dans les bennes à quai, la C.A.B. s'est dotée d'un tout nouveau dispositif. Un système breveté par la société Bourdoncle de sécurité bords de quai conforme à la réglementation en vigueur (Norme NF P01-012 applicables dans les ERP) a été mis en place en février 2014.

Pour les gravats, le déchargement s'effectue à ras du sol, grâce à un système de trémie qui est centrée au milieu de la benne ce qui nous permet d'avoir un remplissage optimal de la benne.

Afin de faciliter la circulation des usagers sur le site, un marquage au sol spécifique a été créé.

Remplacement des points d'apport volontaire du verre dans le secteur rural

Le gisement de verre capté a tendance à stagner depuis 2007.

Fort de ce constat, un diagnostic a été réalisé en 2014 sur l'ensemble du secteur rural afin d'expliquer cette tendance et d'entreprendre d'éventuelles actions correctives.

Sur le plan national, des études montrent que 15% à 25% de verre sont encore jetés en ordures ménagères. Le diagnostic a permis d'identifier les actions à entreprendre, à savoir :

- Modifier le lieu d'implantation qui peut être trop éloigné ou accidentogène ;
- Intensifier la communication au travers du magazine de l'agglomération et des bulletins municipaux ;
- Améliorer l'état général des bornes pour la plupart aujourd'hui vétuste et souvent peu propre.

L'intégralité du parc existant, sera donc remplacée au plus tard dans le courant du deuxième semestre 2015, une partie à déjà été remplacée fin 2014.

Par ailleurs, afin de conserver des bornes propres et en bon état, le service s'est doté d'un équipement spécifique afin d'assurer en régie le nettoyage et la maintenance de ces nouveaux équipements. L'objectif étant de réaliser un entretien complet des bornes au moins une fois par an.



Reconduction des actions phares



La collecte des sapins

Pour la première fois en 2013, la C.A.B. a organisé une collecte des sapins de Noël en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Cette collecte a rencontré dès son lancement l'adhésion des administrés puisque plus de 2000 sapins, soit 10,72 tonnes ont été collectées puis recyclées lors de cette première édition. Ce nouveau dispositif reconduit pour les fêtes de fin d'année 2013-2014, a de nouveau rencontré un franc succès confirmant l'utilité d'un tel dispositif.

Distribution gratuite de compost



Les déchets végétaux issus des déchetteries et de la collecte en porte-à-porte (feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, petits branchages) sont transformés avec le temps en compost. Parmi ses principaux bienfaits, en paillage, celui-ci améliore la structure du sol (rétention d'eau, aération, libération progressive d'éléments nutritifs), garde la terre humide et préserve un sol sans mauvaises herbes. Mieux, mélangé à de la terre végétale, il s'utilise comme terreau pour le repotage et les plantations d'extérieurs comme d'intérieurs.

Le service « Cadre de vie - Déchets » organise depuis 2013 une distribution gratuite de compost sur la déchetterie d'Auneuil à l'ensemble des administrés de la C.A.B. Cette opération qui s'est déroulée, en 2014, les mercredis 9 et 16 avril et les samedis 12 et 19 avril a rencontré un vif succès puisque plus de 600 usagers se sont partagés près de 45 tonnes de compost mis à disposition gratuitement par la société Agri-Environnement.

L'ORGANISATION DU SERVICE "CADRE DE VIE – DÉCHETS"

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés.
La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une **commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :

- Un responsable de service ;
- Un agent chargé de la gestion des structures d'apport volontaire ;
- Un coordinateur de collecte ;
- Une assistante administrative ;
- Un gardien de déchetterie ;
- Un agent technique.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 79 303 habitants (recensement INSEE 2008)





L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels des conteneurs :



- à couvercle jaune, pour la collecte des emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels ;
- des bacs bleu (cuve et couvercle) pour la collecte des cartons des professionnels ;
- des bioconteneurs pour la collecte des déchets végétaux (Bonlier uniquement).

LES CONTENANTS



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, exceptés les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 18h à 22h30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 18h à 22h30
Habitat collectifs de : Argentine ; Saint-Lucien Saint-Jean ; Saint-Quentin	3 fois par semaine	de 14h à 18h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h à 12h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes :

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France pour l'ensemble des communes.

Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine le mardi	de 4h à 12h
Communes rurales Nord-Ouest Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine le vendredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine le mercredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine le jeudi	de 4h à 12h

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (emballages plastiques et métalliques) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

Sur le territoire de la Ville de Beauvais

Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France, une fois par semaine.

Secteurs	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 18h à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h à 12h
Habitat collectif	de 14h à 18h
Zones d'activités	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes

La collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**, une semaine sur deux, de 4h à 12h :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Secteurs	Jours de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
Communes rurales Nord-Ouest Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des **déchets de jardin des particuliers** : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs papiers traités agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La collecte des déchets végétaux, sur la commune de Beauvais, est décalée au jeudi, pourquoi ?

La Communauté d'Agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux.

Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40 000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.

LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : SITA Oise.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.



LA COLLECTE DU VERRE

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de Beauvais. Elle est assurée par la société NCI Propreté France et effectuée tous les 15 jours.

L'entreposage du verre a été transféré du centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA Oise) vers le centre de tri de DECAMP DUBOS d'Allonne-Warluais.



"objets encombrants" :

Équipements ménagers (*poids, volume ou nature considérés hors déchets ménagers*).

➔ lave-linges, réfrigérateurs, congélateurs, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...

NON CONSIDÉRÉS comme encombrants :

- gravats issus des travaux des particuliers ;
- déblais, gravats, décombres ou débris de travaux ;
- déchets fermentescibles (déchets ménagers, végétaux, souches d'arbres) ;
- déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- pneus ;
- extincteurs ;
- bouteilles de gaz.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILABLES

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre ville de Beauvais et les zones d'activités.

LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre, par apport volontaire, est désormais assurée par la société DECAMP-DUBOS.

La collecte des emballages plastiques et

métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France.

198 colonnes aériennes et 192 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 66 colonnes à papiers (26 aériennes et 40 enterrées) ;
- 76 colonnes pour les emballages plastiques (32 aériennes et 44 enterrées) ;
- 85 colonnes pour la collecte du verre (44 aériennes et 41 enterrées) ;
- 67 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 96 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.

LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les 25 pharmacies du territoire ont accepté de façon unanime d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs

clients, c'est à eux qu'ont été confiées la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels de ce service.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. qui était assurés en 2013 par le prestataire de services SANICOLLECT 60 est désormais pris en en charge gratuitement par l'Eco-organisme DASTRI.



LA COLLECTE DES TEXTILES

Afin d'optimiser cette collecte le service « Cadre de vie - Déchets » a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le Relais et Ecotextile, au travers de la signature d'une convention tripartite. Au cours de l'année 2013, le déploiement

de ce nouveau dispositif a permis l'implantation de nouveaux conteneurs. Au total, 48 points de récupération sont en place (20 Ecotextile, 24 Le Relais et 4 vestiaires associatifs).

LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS



La déchetterie est située au **17 rue Joseph Cugnot** (commune de Beauvais).

Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**.

Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

Horaires d'ouverture :

Période d'été :

(du 1^{er} avril au
31 octobre)

Du lundi au samedi :

9h - 13h / 14h - 18h

Le dimanche : 9h - 13h

Période d'hiver :

(du 1^{er} novembre
au 31 mars)

Du lundi au samedi :

9h - 13h / 14h - 17h

Le dimanche : 9h - 13h

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, combustibles ... ;
- Le verre ;
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Capsules Nespresso.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE D' AUNEUIL

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société **DECAMP DUBOS** (et Agri-Environnement pour les déchets végétaux).

Horaires d'ouverture :

Période d'été :

(du 1^{er} avril au
31 octobre)

Du lundi au samedi :
9h - 13h / 14h - 18h

Période d'hiver :

(du 1^{er} novembre
au 31 mars)

Du lundi au samedi :
13h - 17h



Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Le mobilier ;

LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de huit plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis ;
- Saint-Martin-le-Noeud ;
- Troissereux ;
- Tillé ;
- Verderel-lès-Sauqueuse.





LES INDICATEURS
TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

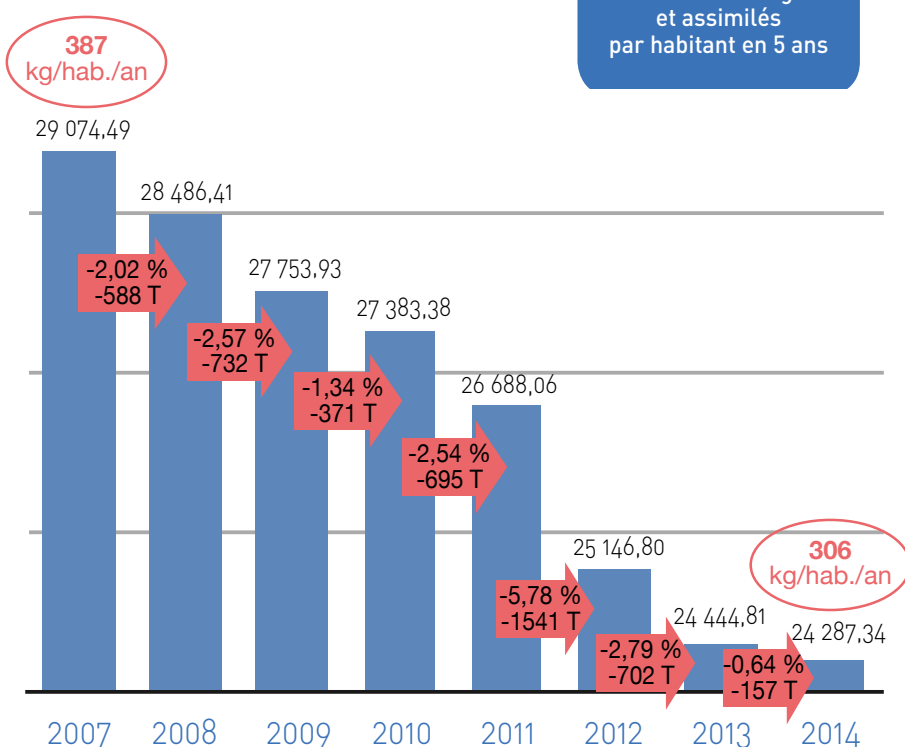
Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1er avril 2005.

Entre 2007 et 2014, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

réduction de 4 787 tonnes sur les 8 dernières années.

Pour l'année 2014, la production annuelle d'ordures ménagères est de 306 kg/hab/an (- 0,64 kg/hab/an par rapport à l'année 2013).

Objectif du Grenelle :
Réduire de 7 %
les ordures ménagères
et assimilés
par habitant en 5 ans



	Tonnages								Évolution des tonnages 2007- 2014
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Ordures ménagères	29 074,49	28 486,41	27 753,93	27 383,38	26 688,06	25 146,80	24 444,81	24 287,34	-16,5%

EN 2014

Une baisse des tonnages qui se poursuit, avec une diminution de 0,64% (-157 Tonnes) des ordures ménagères collectées sur une seule année. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collectés.

La conjoncture économique peu favorable à la consommation, et l'adhésion croissante de la population au dispositif de collecte sélective des déchets confortent ces chiffres. Néanmoins, nous constatons en 2014 que cette baisse est beaucoup moins importante que les années précédentes et que les actions engagées s'essouffent.

Les déchets résiduels sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain (exploitant VÉOLIA).

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques), des corps plats (papiers, journaux, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2014 se répartissent de la manière suivante :

Cartons professionnels :

326,14 tonnes (↗ de 34,42 T / 2013).

Corps plats :

2 585,18 tonnes (↗ de 17,88 T / 2013).

Corps creux :

731,36 tonnes (↗ de 34,04 T / 2013).

En 2014, **3 642,68 tonnes** de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère progression des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2013, de 90,44 tonnes soit + 2,5 %.

Les corps plats sont triés chez Decamp-Dubos et les corps creux sont triés chez Gurdebeke à Noyon.

Depuis plusieurs années on observe un tassement de la courbe des tonnages de collecte sélective.

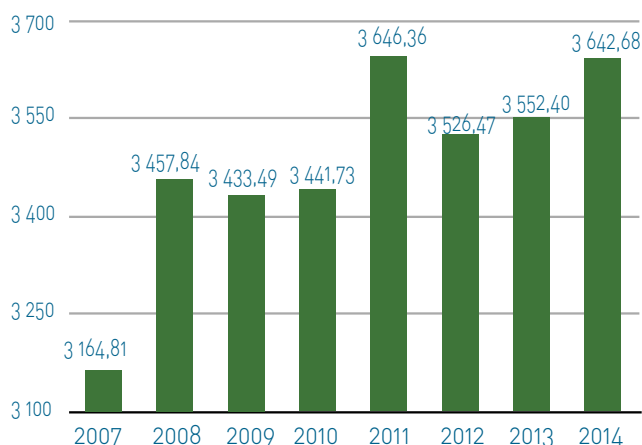
Malgré ces chiffres, compte tenu d'une diminution des tonnages globaux collectés en porte-à-porte, la part de corps creux, de corps plats et de cartons issus des professionnels extraite des ordures ménagères est de plus de 14,4 %, confortant encore un peu plus notre taux de valorisation.

Par ailleurs, grâce aux **efforts des industriels** le poids des emballages ne cessent de décroître ; une bouteille en PET de 1,5 litres qui en 1994 pesait 45,5 g ne pèse plus aujourd'hui que 33 g, soit 27% de moins.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014
Collecte sélective	3 164,81	3 457,84	3 433,49	3 441,73	3 646,36	3 526,47	3 552,40	3 642,68
Ratio par habitant	40,27 kg/an/hab	44,00 kg/an/hab	43,24 kg/an/hab	43,40 kg/an/hab	45,98 kg/an/hab	44,47 kg/hab/an	44,79 kg/hab/an	45,93 kg/hab/an

Évolution des tonnages issus de la collecte sélective



Loi Grenelle :
Obligation de collecte sélective pour valorisation aux producteurs de quantités importantes.



Aspects financiers > postes de dépenses	2013			2014		
	Collecte*	Traitement	Recettes	Collecte*	Traitement	Recettes
Ordures ménagères	2 631 849 €	1 867 745 €		2 803 693 €	2 029 047 €	
Corps creux et plats		441 135 €	895 005 €		470 725 €	941 981 €
TOTAL	4 045 724 €			4 361 484 €		
TOTAL par habitant	50,95 €/hab			54,99 €/hab		
TOTAL à la tonne	144 €/T			156 €/T		

*La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée, le coût a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2014, la collecte du verre a généré :

- 913,84 tonnes collectées en porte-à-porte sur la ville de Beauvais (16,66 kg/hab) ;
- 1 245,84 tonnes collectées par apport volontaire (15,71 kg/hab).

Les quantités de verre collectées sont en baisse constante depuis 2007. Cependant depuis 2012 la courbe des tonnages s'est légèrement inversée : + 221 tonnes en 2014.



Le tassement de la courbe du verre depuis quelques années est principalement dû à une baisse du gisement et à une diminution du poids des emballages. Un exemple emblématique, le standard de la bouteille de champagne a évolué de 900 g à 835 g.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014
Verre	2 175,75	2 236,65	2 099,32	1 932,38	1 902,01	1 916,54	1 938,28	2 159,68

Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Collecte et évacuation	352 278 €	365 314 €
Recettes	66 426 €	58 771 €
Total	285 852 €	306 543 €
Total à la Tonne	147,48 €/T	141,94 €/T
Total par habitant	3,60 €/hab	3,86 €/hab

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage, est livré vers l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albain, dans l'Aisne, puis recyclé chez Saint-Gobain.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

4 841,2 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2014 en porte-à-porte, soit 224,28 tonnes de plus qu'en 2013 (+4,8 %).



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Évolution des tonnages 2007-2014
Déchets végétaux	3 846,58	3 977,4	3 845,06	3 472,24	3 831,92	4 090,20	4 616,92	4 841,2	25,8%

Des efforts importants ont été engagés pour contenir les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise en disposition de composteurs, depuis avril 2008, pour les particuliers et par la mise en place d'une expérimentation d'une collecte mécanisée des déchets végétaux.

Depuis le 12 septembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé avec la collaboration de l'ensemble des habitants de la commune de **Bonlier, une collecte mécanisée des déchets végétaux avec des bacs adaptés en remplacement des sacs en papier kraft.**



Ces bacs présentent plusieurs avantages : Minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte ; Les eaux effluentes sont stockées en fond de cuve et ne se répandent plus sur le trottoir ou devant les habitations ; Une plus grande maniabilité.

Les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bioconteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, et donc une perte de masse, allant de 15 à 25%, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

Une enquête réalisée en 2012 auprès des utilisateurs de ce nouveau dispositif se disent satisfait à plus de 80%, 92 % d'entre eux trouvent le bacs plus pratiques que les sacs.

La commission « Cadre de vie - Déchets » s'est prononcée en faveur d'une dotation en bacs roulant de l'ensemble de l'habitat pavillonnaire de la C.A.B.. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs, supérieur à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft) le retour sur investissement a été évalué à 3,5 ans. Certaines communes volontaires pourrait être dotées dès 2015.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant Agri Environnement).

Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Collecte	302 147 €	382 696 €
Traitement	67 463 €	72 476 €
Achat des sacs	206 130 €	206 570 €
Distribution des contenants	25 035 €	32 000 €
Total	600 783 €	693 712 €
Total à la tonne	130,10 €/T	143,30 €/T
Total par habitant	7,50 €/hab	8,75 €/hab

Collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2014-2015 :

Pour son lancement la collecte des sapins organisée le lundi 8 janvier 2014 pour le secteur rural et le jeudi 12 janvier pour la ville de Beauvais, a rencontré un vif succès auprès des administrés. Avec un tonnage de 16,66 T, ce sont plus de 3 100 sapins qui ont pu être collectés puis recyclés.



LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2014, **699,31 tonnes** d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :



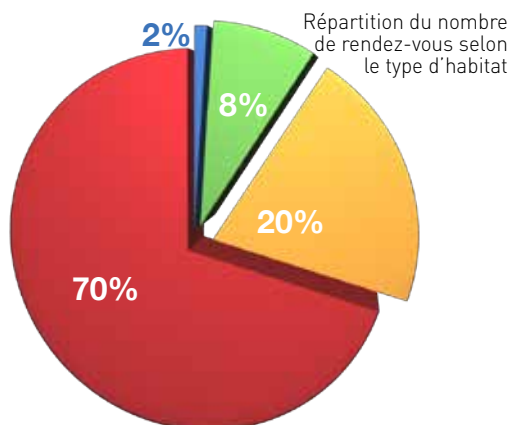
- 642,4 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 47,16 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- 9,75 tonnes d'encombrants valorisables (tonnage estimé).



	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Évolution des tonnages 2013-2014
Encombrants non valorisables	572,22	586,66	576,06	613,58	603,14	610,84	642,4	5,17 %

4 862 rendez-vous ont été honorés dont :

- **3 400** pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- **957** pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- **413** pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- **92** dépôts sauvages.



Le nombre de rendez-vous a progressé d'environ 1% (+ 47 RDV).

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Collecte	104 945 €	110 313 €
Traitement	46 648 €	53 667 €
Recettes	514 €	600 €
Total	151 079 €	163 380 €
Total à la tonne	232 €/T	234 €/T
Total par habitant	1,91 €/hab	2,06 €/hab

LA COLLECTE DES TEXTILES

La signature d'une convention d'implantation avec les collecteurs de linge de maison/chaussures : **Ecotextile et Le Relais**, a permis dans le courant du premier semestre 2013 la mise en place de **49 conteneurs de récupération** (contre 20 en 2012) soit une borne pour 1800 habitants. Le tonnage a progressé de 55 % (96 T en 2012) pour atteindre 147 tonnes en 2014 soit 1,8 kg/hab/an.



Commune	Nb de Bornes	Tonnage (tonnes)	Commune	Nb de Bornes	Tonnage (tonnes)
Allonne	1	2,76	Nivillers	1	0,60
Auneuil	3	20,00	Rainvillers	1	2,85
Auteuil	1	0,78	Rochy-Condé	2	4,23
Aux-Marais	1	1,98	Saint-Germain-la-Poterie	1	2,68
Beauvais	18	70,10	Saint-Léger-en-Bray	1	0,81
Berneuil-en-Bray	1	2,86	Saint-Martin-le-Noeud	2	1,48
Frocourt	1	1,28	Saint-Paul	1	1,45
Goincourt	2	10,51	Savignies	1	1,95
Guignecourt	1	1,05	Tillé	4	4,85
Juvignies	1	0,75	Troissereux	1	5,35
Milly-sur-Thérain	2	4,58	Warluis	2	4,38
TOTAL				49	147,28

LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration



	Déchets assimilés (tonnes)	Déchets végétaux (tonnes)	Produits de dégrillage (tonnes)
Station d'épuration	/	19,88	402,52
Services Techniques Commune de Beauvais	2 524,64	1 403,22	
Services Techniques Commune d'Auneuil	/	90,64	

La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2014, **45,68 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30m³) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	30 902 €	33 623 €
Traitement des déchets de nettoyage Commune de Beauvais	182 746 €	210 931 €
Traitement des déchets végétaux Commune de Beauvais	19 823 €	21 077 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	0 €	297 €
Traitement des déchets végétaux - Commune d'Auneuil	1 274 €	1 360 €
TOTAL	234 745 €	267 288 €

LES DÉCHETTERIES

Bilan d'activité de la déchetterie de Beauvais

Au cours de l'année 2014, la déchetterie de Beauvais a accueilli **8 503,74 tonnes** de déchets :

- 6 250,42 tonnes de déchets valorisés ;
- 2 865,74 tonnes de déchets enfouis.



• Les tonnages

8 503,74 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Kg par habitant	Evolution 2013-2014	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 468,68	1 575,64	19,57	↗ 106,96 tonnes	Compostage
Bois	1 101,38	1 092,62	13,78	↘ 8,76 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	3 230,83	2 865,74	36,14	↘ 365,09 tonnes	Recyclage
Ferraille	236,64	2 34,54	2,96	↘ 2,1 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	2 477,7	2 253,32	28,41	↘ 224,38 tonnes	Stockage
Cartons	78,25	83,06	1,05	↗ 4,81 tonnes	Recyclage
Papiers	124,44	115,34	1,45	↘ 9,1 tonnes	Recyclage
D.D.S.	60,70	65,00	0,82	↗ 4,3 tonnes	Traitement / recyclage
Pneus	3,64	11,87	0,15	↗ 8,23 tonnes	Recyclage
Textiles	10,55	9,55	0,12	↘ 1,00 tonnes	Recyclage
Amiante	20,02	24,90	0,31	↗ 4,88 tonnes	Stockage
D.E.E.E.	201,39	172,16	2,17	↘ 29,23 tonnes	Recyclage
TOTAL	9 014,20	8 503,74	107,23	↘ 510,46 tonnes	

On note une nette diminution des tonnages entrants : - 5,6 % par rapport à l'année 2014 issu principalement de la diminution des tonnages des gravats-terre, et des déchets non recyclables.

• Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation a augmenté d'environ 4,36 % en passant de 58 489 visites en 2013 à 61 042 visites en 2014.

Bilan d'activité de la déchetterie d'Auneuil



Au cours de l'année 2014, le tonnage des produits réceptionnés sur la déchetterie d'Auneuil est de **4 766,1 tonnes** :

- 3 763,96 tonnes de déchets valorisés ;
- 1 002,14 tonnes de déchets enfouis.

• Les tonnages

4 766,1 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie d'Auneuil, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Kg par habitant	Evolution 2013-2014	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 478,86	1 789,54	22,57	↗ 310,68 tonnes	Compostage
Bois	368,56	400,96	5,06	↗ 32,4 tonnes	Recyclage
Gravats - Terre	1 253,47	1 306,30	16,47	↗ 52,83 tonnes	Recyclage
Ferraille	78,96	82,26	1,04	↗ 3,3 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	917,02	1 002,14	12,64	↗ 85,12 tonnes	Stockage
Cartons	26,6	31,31	0,39	↗ 4,71 tonnes	Recyclage
D.D.S.	26,9	40,18	0,51	↗ 13,28 tonnes	Traitement / recyclage
D.E.A.	0	36,74	0,46	/	Recyclage
Textiles	4,1	7,15	0,09	↗ 3,05 tonnes	Recyclage
D.E.E.E.	64,77	63,10	0,8	↘ 1,67 tonnes	Recyclage
Pneus	5,44	6,43	0,08	↗ 0,99 tonne	Recyclage
TOTAL	4 055,60	4 766,1	60,10	↗710,51 tonnes	

La filière de recyclage des Déchets d'Ameublement, organisée par Eco-mobilier, a été mise en place sur la déchetterie de Auneuil le 1^{er} octobre 2014. Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les distributeurs et fabricants français de meubles pour répondre aux obligations de recyclage afin de maîtriser la transition écologique de leur secteur.

Les volumes concernés sont très importants : chaque année, on estime qu'environ 1,7 million de tonnes de produits mobiliers arrivent en fin de vie, soit environ 26 kg par habitant, l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel.

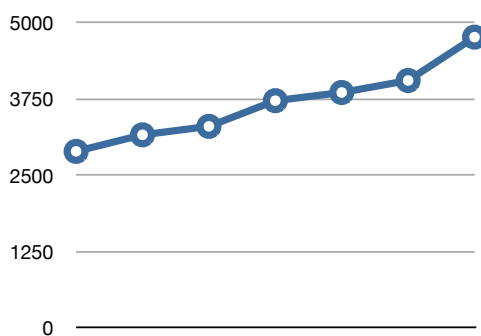
• Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation **est stable**, passant de 18 568 visites en 2013 à **18 621** visites en 2014.

Sur ce total, avant la création de cette filière, 3 % environ étaient réemployés ou réutilisés, au travers des réseaux de l'économie sociale et solidaire et seulement 23 % recyclés. Pour le reste, 22 % étaient incinérés et 55 % mis en enfouissement (données 2011).

Le déploiement de cette nouvelle filière se fait de façon progressive sur l'ensemble du territoire français, c'est pourquoi la déchetterie de Beauvais n'est pas encore intégrée à ce nouveau dispositif.

La collecte et le traitement des D.E.A. sont assurés gratuitement par Eco-Mobilier, contribuant à réduire les coûts de fonctionnement pour des déchets auparavant répartis dans les bennes à bois, tout-venant ou ferrailles.



évolution des tonnages de 2008 à 2014

Les déchetteries en chiffres ...

Un peu plus de **13 269,84 tonnes de déchets ont été évacués dans les deux déchetteries** du territoire, soit une moyenne de 167 kg de déchets par visite légèrement au dessous de la moyenne en Picardie (176 kg/visite). Le ratio par habitant et par an, 165 kg, est proche de la moyenne nationale mais très en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par Emmaüs et

les Ateliers de la Bergerette qui capte une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause, puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les deux déchetteries est de 77 057, soit environ **1 visite annuelle des habitants** du territoire de l'Agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,21.

	Oise (2011)	Picardie (2011)	National (2009)	Déchetterie CAB (2013)
Ratio de collecte (kg/hab)	244	223	184	165
Ratio de collecte (kg/visite)	200	176	nc	170

	Beauvais	Auneuil
Superficie	3 645 m ² dont 460 m ² d'espaces verts	4 870 m ² dont 2 110 m ² d'espaces verts
Volume maximal	<p>598 m³ pour les Déchets non dangereux (DND) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 bennes de 40m³ - 3 bennes de 30m³ - 4 bennes de 7m³ - 2 colonnes d'apports volontaires (emballages + verre) - 2 bacs à roulettes (nespresso) <p>Déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 bigbags (3 à 5 m³) pour l'amiante - 1 armoire 18 m³ DMS - 2 colonnes à huiles < 4m³ 	<p>597 m³ pour les DND :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Déchets verts de 300 m³ - 5 bennes de 40m³ - 2 bennes de 30m³ - 1 benne de 7m³ - Enclos D3E de 30 m³ <p>Déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 armoire 24 m³ DMS - 1 colonne à huile 3 m³

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2013	2014	2013	2014
Frais de gardiennage et de personnel	113 815 €	118 869 €	24 254 €	27 976 €
Location et maintenance des bennes	16 028 €	16 735 €	8 541 €	9 040 €
Gestion et entretien des sites	14 109 €	12 814 €	4 722 €	2 967 €
Recettes	73 999 €	67 695 €	37 611 €	49 092 €
Coût de collecte et d'évacuation	155 760 €	138 612 €	69 038 €	84 828 €
Coût de traitement	269 350 €	272 677 €	110 912 €	132 258 €
TOTAL	495 063 €	492 012 €	179 856 €	207 981 €
Total à la tonne	54,90 €/T	57,8 €/T	44,35 €/T	43,64 €/T
Total à l'habitant	6,20 €/hab	6,20 €/hab	2,27 €/hab	2,62 €/T

LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 8 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les

coûts de collecte, d'évacuation et de traitement. A noter que le point vert de Savignies a été définitivement supprimé fin octobre 2012.

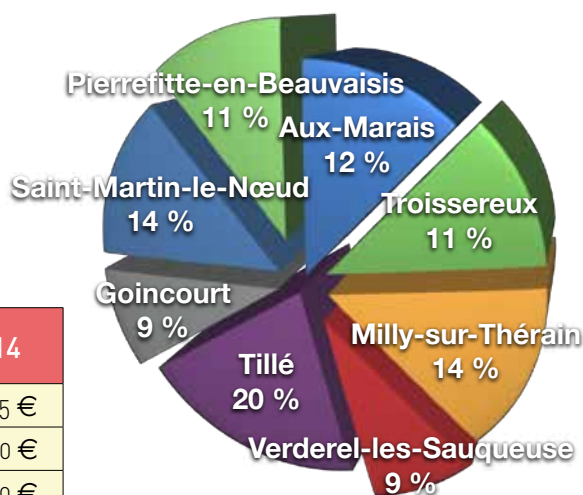
Le tonnage total des déchets végétaux est en **augmentation de 504,48 tonnes** par rapport à l'année 2013.

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2009 - 2014
Tonnages	1 781,80	1 676,03	1 801,22	2 040,84	1 961,76	2 466,24	+ 24,70%

COMMUNES	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Comparaison 2013/2014
Aux-Marais	155,62	151,34	179,78	241,44	304,84	↗ 63,4 tonnes
Troissereux	204,91	196,2	267,92	218,50	269,12	↗ 50,62 tonnes
Milly-sur-Thérain	233,5	190,42	218,48	290,08	341,98	↗ 51,9 tonnes
Verderel-lès-Sauqueuse	185,56	175,88	219,94	226	222,84	↘ 3,16 tonnes
Savignies	99,18	130,34	146,34	0	0	-
Tillé	271,08	286,22	374,36	370,80	496,54	↗ 125,74 tonnes
Goincourt	113,54	131,84	163,38	162,44	219,72	↗ 57,28 tonnes
Saint-Martin-le-Nœud	308,58	412,04	293,04	250,36	342,64	↗ 92,28 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	104,06	117,02	177,66	202,14	268,56	↗ 66,42 tonnes
TOTAL	1 676,03	1 801,22	2 040,9	1 961,76	2 466,24	↗ 504,48 tonnes

61,78 tonnes de tout-venant ont été collectés sur le site de **Pierrefitte-en-Beauvaisis**, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Répartition des tonnages 2014 par point propre



Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Collecte et évacuation	57 534 €	72 325 €
Traitement	34 199 €	36 700 €
Frais de gardiennage	26 500 €	22 330 €
Total	118 233 €	131 355 €
Total à la tonne	60,26 €/T	53,27 €/T

LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les **12 jardins familiaux situés sur Beauvais**.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les



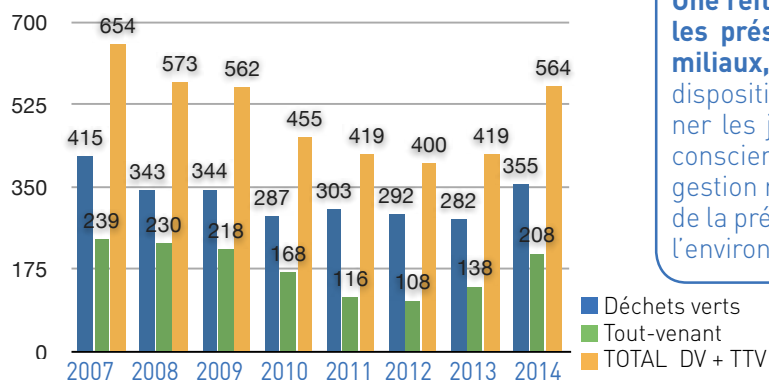
sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

Jardins	Nombre de parcelles	2013		2014	
		Déchets Végétaux Tonnages	Tout-venant Tonnages	Déchets Végétaux Tonnages	Tout-venant Tonnages
Saint-Just-des-Marais	367	89,78	56,74	118,0	57,30
Champs-Dolents	141	65,44	31,80	78,80	28,0
Haut-Pothuis	43	-	-	-	-
Verlaine	20	0	4,56	4,80	5,80
Sainte-Hélène	116	33,84	10,78	33,20	10,40
Notre-Dame-du-Thil	128	0	18,66	0,0	23,0
Voisinlieu	60	28,96	4,02	30,70	3,40
Tilloy	99	40,08	8,10	45,3	9,0
Briquetterie	31	-	-	-	-
J. Hachette	31	14,86	1,58	19,90	1,30
J. Rostand	35	8,70	1,48	11,90	2,30
Saint-Quentin		-	-	12,80	67,70
Total	1 097	281,66	137,72	355,30	208,30
		419,40		563,60	

208,30 tonnes de déchets tout-venant et 355,3 tonnes de déchets végétaux ont été évacuées des jardins familiaux au cours de l'année 2014.

Le tonnage de déchets végétaux pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est en augmentation : + 113,62 tonnes par rapport en 2013, une hausse de 73,64 tonnes des déchets verts et de 70,58 tonnes pour le tout-venant. L'évolution du tonnage des tout-venant doit tenir compte de l'ouverture de la nouvelle section de Saint-Quentin puisque les jardiniers ont fait évacuer une grande quantité de gravats (env. 68T). S'il on retire ce tonnage du tonnage global, il n'y a pas d'évolution entre 2013 et 2014.

Comparatif des tonnages



Une réflexion a été menée, avec les présidents des Jardins Familiaux, pour étudier un nouveau dispositif de collecte, pour amener les jardiniers à une prise de conscience de la possibilité d'une gestion responsable des déchets, de la préservation de la qualité de l'environnement.

Aspects financiers > postes de dépenses	2013	2014
Collecte et évacuation	19 840 €	23 447 €
Traitement	14 602 €	22 735 €
Total	34 442 €	46 082 €
Total à la tonne	98,68 €/T	81,76 €/T

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal qui réunit, au 1^{er} janvier 2010, 235 communes représentant 247 330 habitants.

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SYMOVE.

Il est ainsi responsable :

- du tri et du recyclage des emballages et des papiers-journaux-magazines issus des collectes sélectives en porte-à-porte et par apport volontaire ;

- du compostage des déchets végétaux collectés en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du traitement des déchets résiduels non recyclables ;
- de la gestion des contrats avec les éco-organismes agréés dont Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-Systèmes et Eco-mobilier].

Un rapport annuel est publié chaque année sur l'activité de traitement des déchets.



Le bilan des tonnages 2014

56 289 tonnes de déchets ont été collectées en 2014 dont :

- 63,55 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous) ;

- 28,47 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;

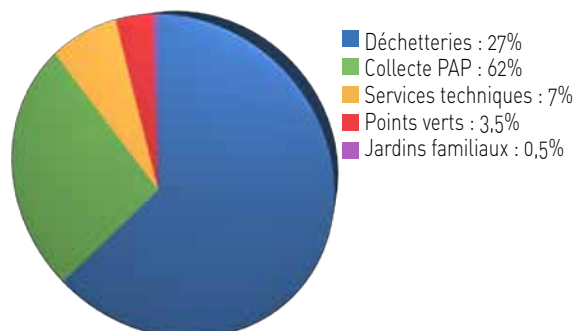
- 7,99 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en augmentation d'environ 2,26 % (+ 1 248 tonnes) par rapport à 2013. L'année 2014 est principalement marquée par une forte augmentation des tonnages de déchets verts traités, liée à un début de saison précoce et une humidité favorable aux végétaux : + 1394 tonnes.

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte :

	En France (en 2009)	C.A.B 2013	C.A.B 2014
Ordures ménagères	298,3	308,25	306,25
Corps creux, corps plats	45,9	44,79	45,93
Verre	29	24,44	27,23
Biodéchets et/ou déchets verts	18,1	58,22	61,04
Encombrants	12,3	8,22	8,82
Déchetterie	184	164,81	165
TOTAL	587,6	608,73	614,27

Les performances de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, légèrement supérieures aux moyennes nationales, sont principalement liées à des taux de collecte de déchets verts très importants. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.



Grâce aux collectes sélectives organisées en porte-à-porte ou par apport volontaire, par le tri des déchets dans les déchetteries et les points verts du territoire, près de 24 824 tonnes de déchets ont pu être recyclées et valorisées soit 44,12 % du gisement total.



LES INDICATEURS FINANCIERS

LES MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.



• Marché «Collecte des déchets ménagers résiduels et collectes sélectives et encombrants» (31 communes). Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et du verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC +CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI Propreté France
Lot n°2	Collecte du verre par apport volontaire.	Décamp Dubos
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	Sita

• Marché « Gestion et exploitation des déchetteries et de divers sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis » :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Gestion et exploitation de la déchetterie de Beauvais.	Décamp Dubos
Lot n°2	Transport et évacuation des déchets végétaux reçus sur les points verts et la déchetterie de Auneuil.	Agri Environnement
Lot n°3	Evacuation, transport et traitement des déchets dangereux des ménages reçus sur les déchetteries.	Chimirec Valrécoise
Lot n°4	Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	Décamp Dubos

• Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux :

Désignation	Prestataire
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux.	Sépur/Véolia

• Marché de Fourniture de matériel de pré-collecte :

Désignation	Prestataire
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques, verre) et pièces détachées.	Témaco
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables.	Compoéco
Fourniture de sacs papiers biodégradable pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Beauvais Diffusion

• Marché de prestation de service :

Désignation	Prestataire
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Emmaüs

LE BUDGET 2014

Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

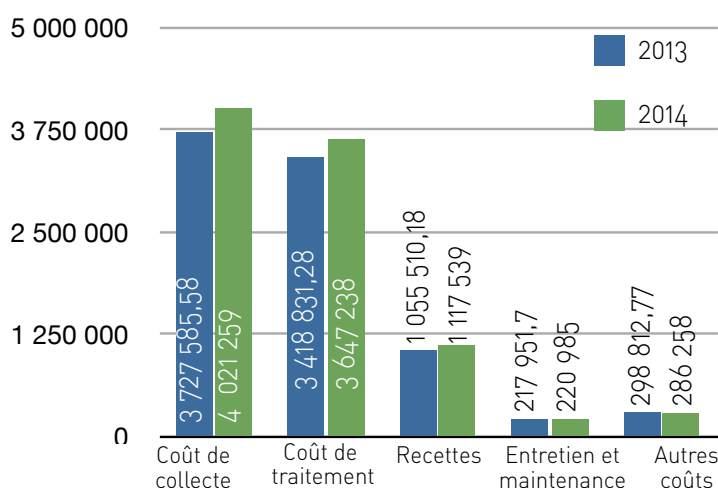


- Le fonctionnement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne dispose pas en 2014 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ni de Redevance Spéciale, ni de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le service de collecte des déchets est entièrement financé par le budget général.

	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Entretien et maintenance des contenants et sites	Autres coûts	Coût total
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	3 662 015	2 626 250	1 000 752	206 569	32 000	5 526 083
Déchetteries	249 216	391 358	119 703	14 416	149 384	684 669
Points verts	75 255	42 162			22 331	139 748
Jardins familiaux	26 674	17 412				44 086
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	8 099	7 885				15 984
Déchets des services techniques et autres points		244 555				244 555
Contribution annuelle au fonctionnement du SYMOVE		317 616				317 616
Autres postes			33 321		82 543	49 221
TOTAL	4 021 259	3 647 238	1 153 776	220 985	286 258	7 021 963

Dépenses et recettes de fonctionnement 2014 :



Le Budget 2014 est en hausse de 6,8 % (+ 450 530 €) par rapport à 2013. Ce résultat est dû principalement à l'effet cumulé de l'augmentation de la TGAP qui est passé de 15 €HT par tonne en 2013 à 20 €HT par tonne en 2014 (+ 160 00 € environ), et de la hausse de la TVA de 7 à

10% qui concerne l'ensemble des activités de collecte et traitement des déchets (+270 000 € environ). L'évolution des prix est liée à leur révision annuelle ainsi qu'une augmentation importante des tonnages de déchets verts traités ont contribué à cette hausse.

• **La répartition des recettes de fonctionnement 2014 est la suivante :**

Reprise Filières et Eco-Emballages du 4 ^{ème} trimestre 2013 au 3 ^{ème} trimestre 2014 et soutien liés aux déchets imprimés (Eco-folio) et déchets toxiques (ECO-DDS)	1 003 668
Déchetteries :	
Droit d'accès professionnels	45 500
Revente des matériaux	30 725
Participation de la C.C. des Sablons pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil	40 562
Autres :	
Loyer pour la location d'une plateforme sur la zone de Pinçonlieu au prestataire de collecte	28 624
Recette Ferraille provenant des encombrants	599
Recette sur la vente de composteurs	4 098

Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-Emballages. Le SYMOVE étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).



- L'investissement

• **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 233 289 euros :**

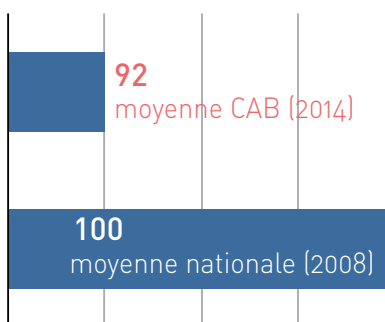
- 89 982 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
 - 66 981 euros de frais d'achat de colonnes aériennes et enterrées ;
 - 54 425 euros pour la mise aux normes des quais de la déchetterie de Auneuil ;
 - 7 152 euros pour la mise en place de guérites sur les déchetteries de Auneuil et Beauvais ;
 - 11 827 euros de frais d'équipements divers pour les déchetteries ;
 - 2 922 euros pour l'acquisition de matériel de nettoyage des bornes d'apport volontaire.
- Aucune recette d'investissement



LE COUT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Déchets	% de dépenses	Dépense TTC en euros/habitant
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	75,8 %	69,7 €/hab
Déchetteries	9,5 %	8,7 €/hab
Points verts	1,9 %	1,8 €/hab
Jardins familiaux	0,6 %	0,6 €/hab
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	0,2 %	0,2 €/hab
Déchets des services techniques et autres points	3,3 %	3,1 €/hab
Contribution annuelle de fonctionnement du Symove	4,4 %	4,0 €/hab
Autres dépenses	1,1 %	1,0 €/hab
Investissement	3,2 %	2,9 €/hab
TOTAL		92 €/hab

Comparaison du coût TTC de gestion des déchets par habitant de la C.A.B. à la moyenne nationale.



Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés, investissement compris, est de 92 euros par habitant en 2014 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre 95 euros TTC par habitant en moyenne nationale (référentiel 2008). Les produits industriels liés à la vente des matériaux issus du tri des déchets, et les soutiens provenant des sociétés agréés comme Eco-Emballages ont représenté environ 14,1 euros/habitant en 2014.





PROJETS ET PERSPECTIVES

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015

- Modernisation et mise aux normes des déchetteries :

Les déchetteries sont devenues un outil incontournable dans la gestion de nos déchets. Leur fréquentation et les tonnages collectés ne cessent d'augmenter au fil des années, et les attentes des utilisateurs de plus en plus importantes. En 2014, la déchetterie d'Auneuil a subi d'importants travaux de mise aux normes, quais rehaussés et sécurisés, amélioration des conditions d'accueil.

En 2015, les efforts de la C.A.B. seront concentrés sur la déchetterie de Beauvais. La définition d'un nouvel équipement en substitution de la déchetterie de Beauvais sera finalisé : un audit réalisé en 2012 a mis en évidence un équipement vieillissant, devant être mis aux normes et dont l'implan-

tation ne permet pas un agrandissement indispensable au vu d'une fréquentation croissante et de la mise en place inéluctable de nouvelles filières de traitement. La conception d'un nouvel outil s'impose donc de fait. Il devra intégrer les nouvelles filières de recyclage, favoriser le réemploi, prévoir si possible le traitement in-situ de certains déchets. Les procédures d'appel d'offre seront lancées dans le courant du premier semestre 2015.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce nouvel équipement, la déchetterie de Beauvais sera mise partiellement en sécurité courant 2015.

- Mise en place de point de salubrité dans le centre-ville de Beauvais :

Certains habitats du centre-ville de Beauvais ne se prêtent pas à la mise en place de conteneurs roulants. Les résidents sont donc parfois contraints de déposer leurs déchets en vrac sur des zones de collecte mal définies, engendrant dépôts sauvages et problèmes de salubrité. Le service « Cadre de vie - Déchets » prévoit donc d'identifier

ces « points noirs » et de mettre en place des bornes enterrées ou semi-enterrées, dits « points de salubrité ».

Dans l'attente de la mise en place de ce nouvel équipement, la déchetterie de Beauvais sera partiellement en sécurité courant 2015.

- Promotion de la collecte sélective et de la prévention :

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), chaque Français produit 390 kg de déchets ménagers et assimilés par an. Si l'on comptabilise les déchets déposés en déchetterie, ce nombre atteint 590 kg. En Europe, la quantité de déchets annuelle par habitant varie fortement d'un pays à l'autre. Elle est comprise entre 316 et 833 kg. La C.A.B. se situe en 2014 à près de 614 kg/hab/an.

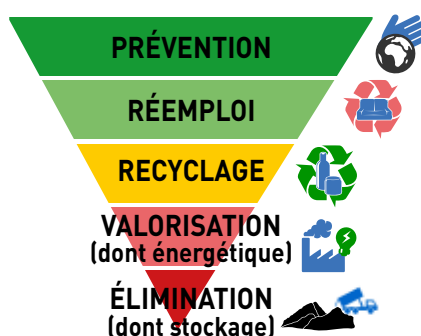
En raison de la croissance démographique et des nouveaux modes de vie, les déchets ménagers produits en France ont doublé entre 1960 et 2009. Les déchets putrescibles, susceptibles de se dégrader spontanément dès leur production, représentent aujourd'hui un tiers du volume global des déchets ménagers. Le reste de ces déchets se compose des cartons, papiers, métaux, verre ou encore plastiques et textiles. Triés, ils peuvent être recyclés ou valorisés en énergie ou compost.

Selon le premier Observatoire du geste de tri mené auprès d'un échantillon de 5 500

personnes et réalisé par Eco-Emballages en partenariat avec IPSOS, 87% des Français trient leurs déchets, mais seulement 44% d'entre eux le font régulièrement. Cette enquête a notamment pu souligner que les jeunes se révèlent moins bons trieurs que leurs aînés et que l'on trie 2 fois plus à la campagne qu'en ville, le manque de place pénalisant la présence de bacs de recyclage.

Fort de ce constat et pour suivre les prescriptions du Plan Départemental de Prévention et de gestion des Déchets Non Dangereux de l'Oise, la C.A.B. vise à s'engager dans un nouveau programme d'action de promotion de la collecte sélective et de la prévention des déchets car rappelons que le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit. Afin de fédérer ce programme le recrutement d'un agent dédié renforcera l'équipe du service « Cadre de vie-Déchets » dans le courant de l'année 2015.

L'ensemble des actions menées devront tendre au respect de la hiérarchisation du mode de traitement des déchets suivants :





Allonne
 Auneuil
 Auteuil
 Aux-Marais
 Beauvais
 Berneuil-en-Bray
 Bonlier
 Fontaine-Saint-Lucien
 Fouquénies
 Frocourt
 Goincourt
 Guignecourt
 Herchies
 Juvignies
 Le Mont-Saint-Adrien
 Maisoncelle-Saint-Pierre

Milly-sur-Thérain
 Nivilliers
 Pierrefitte-en-Beauvaisis
 Rainvilliers
 Rochy-Condé
 Saint-Germain-la-Poterie
 Saint-Léger-en-Bray
 Saint-Martin-le-Noeud
 Saint-Paul
 Savignies
 Therdonne
 Tillé
 Troissereux
 Verderel-lès-Sauqueuse
 Warluis